

Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale

Vu le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine relatif à l'adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

Le CESER souscrit à la décision d'adhésion du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale portée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe, qui prolonge l'initiative de l'ancienne Région Limousin et implique actuellement 1 620 collectivités signataires (dont une quinzaine en Nouvelle-Aquitaine) réparties dans 33 pays.

Il considère l'opportunité de cette démarche, qui est de nature à contribuer à la lutte contre les discriminations et diverses formes de violences, notamment à l'égard des femmes, dans un contexte également marqué par une remise en cause de certains droits acquis.

L'assemblée consultative régionale relève qu'un Plan d'actions devra être adopté par le Conseil régional dans un délai de 2 ans, afin de répondre aux engagements inhérents à la signature de la charte. Elle prend acte à ce propos des orientations prévues dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (cf. avis spécifique).

Le CESER souhaite que le plan d'actions qui sera proposé intègre un volet d'évaluation, afin de mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différentes politiques d'intervention et dans la gestion interne de la collectivité Nouvelle-Aquitaine.

■

Proposition de la commission 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteuse : Éliane FOSSÉ

■

Vote sur l'avis du CESER

« Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale »

212 votants
212 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER Nouvelle-Aquitaine